

## **Rapport du Conseil de la magistrature (CDM) pour l'élection par le Grand Conseil de sept juges assesseurs à la Cour de droit fiscal du Tribunal cantonal**

### **1. Introduction**

***Le genre masculin utilisé dans le présent rapport a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture. Il désigne également les femmes et les hommes.***

*Les juges cantonaux, les juges assesseurs et les procureurs membres du Bureau du ministère public sont élus par le Grand Conseil sur proposition de la Commission de justice après rapport du Conseil de la magistrature (art. 46 1<sup>re</sup> ph. LCDM).*

Les compétences de la Commission cantonale de recours en matière fiscale (CCRF) seront transférées au Tribunal cantonal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En conséquence, le Grand Conseil a créé, le 14 décembre 2022, sept postes de juges assesseurs (cinq de langue française et deux de langue allemande) pour la nouvelle Cour de droit fiscal. Lors d'une première séance du 13 janvier 2023, le CDM a déterminé les principes de la mise au concours et de l'examen des candidatures pour ces postes.

### **2. Composition du CDM**

Les membres du CDM qui ont participé à l'examen des candidatures sont :

- Carole Melly-Basili, députée, présidente du CDM ;
- Gonzague Vouilloz, avocat, vice-président du CDM ;
- Monika Henzen, consultante en ressources humaines, présidente de la Commission des élections (CDE) ;
- Romaine Jean, consultante en communication, membre de la CDE ;
- Pierre Gapany, juge de district, membre de la CDE ;
- Graziella Walker Salzmänn, avocate, membre de la CDE ;
- Thierry Schnyder, juge cantonal, membre du CDM (à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023).

N'ont pas participé :

- Nicolas Dubuis, procureur général, membre du CDM ;
- Christophe Joris, juge cantonal, membre du CDM (jusqu'au 31 mai 2023) ;
- Catherine Seppey, procureure, membre de la CDE.

### **3. Mise au concours**

*En prévision d'une élection, le Conseil de la magistrature met au concours le poste vacant dans le Bulletin officiel et les principaux quotidiens. Il peut, en outre, procéder à la mise au concours par d'autres moyens (art. 47 al. 1 LCDM). L'avis indique que les actes de candidature doivent être déposés dans un délai de 30 jours auprès du Conseil de la magistrature (art. 47 al. 2 LCDM).*

La CDE s'est chargée de la mise au concours. Le texte suivant a été publié deux fois au Bulletin officiel du canton du Valais (27 janvier 2023 / 3 février 2023) et dans Le Nouvelliste (24 janvier 2023 / 31 janvier 2023) et deux fois dans le Walliser Bote (26 janvier 2023 / 2 février 2023). Il a aussi été publié, dès le 24 janvier 2023, à la bourse de l'emploi de l'Etat du Valais.

## MISE AU CONCOURS

Conformément à la décision du Parlement, les compétences de la Commission cantonale de recours en matière fiscale seront transférées au Tribunal cantonal à partir du 1.1.2024. Le Conseil de la magistrature du Canton du Valais met au concours les postes suivants pour la nouvelle Cour de droit fiscal :

### **SEPT POSTES DE JUGES ASSESSEURS/-ES** **(cinq de langue française et deux de langue allemande)** *activité sur appel*

#### **Tâches:**

Les juges assesseurs/es siègent avec deux juges du Tribunal cantonal auprès de la Cour de droit fiscal lorsque celle-ci traite les recours en matière fiscale.

Ils/elles apportent au Tribunal cantonal leurs connaissances spécifiques dans le domaine de la fiscalité.

#### **Conditions:**

Compétences professionnelles spécifiques dans les domaines de la fiscalité, du droit fiscal, de la fiducie ou de la gestion fiduciaire de patrimoine. Il n'est pas nécessaire d'être porteur d'un titre universitaire.

Les candidat/-es doivent faire preuve de disponibilité et de flexibilité pour étudier les dossiers et participer aux audiences et aux délibérations de la Cour de droit fiscal.

Toutes les autres tâches et l'organisation du Tribunal cantonal sont essentiellement définies dans la loi sur l'organisation de la justice.

#### **Langue:**

Français avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle

Allemand avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle

#### **Entrée en fonction:**

1<sup>er</sup> janvier 2024 ou à convenir

Votre postulation, incluant une lettre de motivation, le curriculum vitae, les copies des diplômes, attestations et certificats, un extrait actuel du casier judiciaire et du registre des poursuites, une attestation de domicile, le formulaire de déclaration des liens d'intérêts et le formulaire officiel de candidature (les deux derniers formulaires sont disponibles sur le site web [Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch](http://Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch)) devra être adressée, par courriel, à [postulation@cdm.vs.ch](mailto:postulation@cdm.vs.ch) **jusqu'au 27 février 2023**.

Sion, le 24 janvier 2023

Conseil de la magistrature du Canton du Valais

## 4. Dossiers déposés

Dix-sept personnes ont déposé leur candidature dans le délai imparti. Tous les dossiers répondent aux exigences formelles de la mise au concours.

Il s'agit (par ordre alphabétique) des personnes suivantes :

Didier Bourgeois	Comptable auprès d'une fiduciaire
Stéphanie Brawand	Juriste et experte fiscale
Sabine Fux	Experte fiduciaire
Aline Giroud	Avocate et notaire
H.	A retiré sa candidature avant l'adoption du rapport
Philippe Imboden	Expert en finance et controlling
Nicole Inniger Steiner	Experte fiscale
L.	A retiré sa candidature avant l'adoption du rapport
Dominique Morand	Avocat et expert fiscal
Guillaume Moulin	Expert comptable
François Pernet	Avocat
Paul de Pourtalès	Consultant dans le domaine bancaire
Cindy Rosset	Fiduciaire
Christian Salamin	Senior manager tax development
Veronica Trani	Greffière et juge-suppléante de première instance
Laurent Tschopp	Expert fiscal
Daniel Zimmermann	Avocat et notaire

## 5. Examen des candidatures

### 5.1. Conditions d'éligibilité, exigences d'honorabilité et de solvabilité

*Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature vérifie que les conditions d'éligibilité arrêtées par la LOJ, ainsi que les exigences d'honorabilité et de solvabilité liées à la fonction sont réalisées (art. 47 al. 3 let. a LCDM).*

Les conditions d'éligibilité des assesseurs de la Cour de droit fiscal se distinguent de celles des autres juges cantonaux. En effet, pour être éligible à la fonction de juge cantonal ou de juge cantonal suppléant, il suffit d'être titulaire d'un brevet d'avocat (art. 27 al. 1 LOJ). Ce diplôme n'est en revanche pas nécessaire pour être éligible comme assesseur de la Cour de droit fiscal, respectivement un diplôme d'avocat - ou un titre universitaire - seul n'est pas suffisant pour rendre un candidat éligible à cette fonction. En effet, le rôle des juges assesseurs, qui siègent avec le président de la Cour de droit fiscal et un autre juge du Tribunal cantonal, consiste à apporter leurs connaissances « métier », et celles de la réalité du terrain, notamment pour éviter le recours à des experts extérieurs dans les cas complexes.

A cet égard, le CDM estime que Daniel Zimmermann, bien que titulaire des brevets d'avocat et de notaire, ne dispose pas d'une formation ou d'une expérience dans le domaine de la fiscalité, du droit fiscal, de la fiducie ou de la gestion fiduciaire de patrimoine (art. 27 al. 3 LOJ) lui permettant d'être éligible au poste de juge assesseur de la Cour de droit fiscal. Les autres candidats sont éligibles.

Aucun des candidats éligibles ne figure au casier judiciaire suisse. Aucun d'entre eux n'a délivré d'actes de défaut de biens, ni n'avait de poursuite en cours à la date de l'adoption du rapport. A la même date, le CDM n'avait pas connaissance d'une sanction ou d'une procédure en cours à l'encontre d'un candidat exerçant une activité soumise à une surveillance disciplinaire.

## 5.2 Auditions

*Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature auditionne les candidats qu'il a retenus sur la base des dossiers (art. 47 al. 3 let. d LCDM).*

Après un premier examen des candidatures, le CDM a estimé, le 3 mars 2023, que celles de François Pernet et Paul de Pourtalès étaient trop éloignées du profil recherché. Il a ainsi renoncé à leur audition. Il a décidé d'auditionner les treize autres candidats éligibles. Les auditions ont eu lieu le 5 mai 2023. Les candidats ont été entendus en français ou en allemand en fonction de la langue du poste pour lequel ils avaient postulé.

## 5.3 Evaluation des candidatures

*Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature évalue les candidatures (art. 47 al. 3 let. c LCDM).*

Les juges assesseurs de la Cour de droit fiscal sont des magistrats à part entière. Par rapport aux autres juges cantonaux, ils assument cependant un rôle particulier. Ce sont en priorité leurs compétences « métier » - qu'elles soient juridiques ou non - dans les domaines de la fiscalité, du droit fiscal, de la fiducie ou de la gestion fiduciaire de patrimoine et leur expérience pratique qu'ils devront mettre au service du Tribunal cantonal. En conséquence, l'évaluation des candidatures se fera sur la base des formations spécifiques et de l'expérience concrète des candidats dans les domaines concernés, les autres critères habituellement pris en compte (expérience de magistrat, connaissance de l'organisation judiciaire valaisanne, capacité de rédiger soi-même une décision...) n'apparaissant pas pertinents pour cette fonction.

### 5.3.1. Résumé des candidatures

#### DIDIER BOURGEOIS

Né en 1990, il a une formation d'employé de commerce et une maturité commerciale (2008) qu'il a complétées par un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité (2013) et un diplôme fédéral d'expert en finance et controlling (2016). Il suit actuellement la formation pour l'obtention du diplôme fédéral d'expert fiscal (prévue en 2024). Il a travaillé dès 2008 comme comptable auprès de différentes fiduciaires du Bas-Valais, notamment dans le domaine de l'analyse fiscale. Actuellement, il est employé par la Fiduciaire du St-Bernard SA, à Orsières.

#### STEPHANIE BRAWAND

Née en 1985, elle a obtenu à Zurich une licence en droit (2010), puis un Master of Advanced Studies (MAS) en taxations suisse et internationale (2014). Dès 2011, elle a travaillé dans le domaine du conseil fiscal aux personnes physiques et morales. Elle exploite sa propre société de conseils fiscaux depuis 2022 (Brawand Tax Advisory GmbH, à Naters). Parallèlement à cette activité, elle enseigne à Zurich depuis 2017 la fiscalité des indépendants en qualité de Privatdozentin auprès d'une HES en emploi.

#### SABINE FUX

Née en 1986, elle a une formation d'employée de commerce (2005) et une maturité commerciale (2006) qu'elle a complétées par un Bachelor of Science en économie d'entreprise de la Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (2013) et un diplôme d'experte fiduciaire (2021). Depuis 2010, elle travaille comme collaboratrice spécialisée pour la fiduciaire Treuhand Taugwalder AG, à Zermatt.

### ALINE GIROUD

Née en 1986, elle a obtenu un bachelor (2008) et un master (2010) en droit de l'Université de Lausanne, puis les diplômes d'avocat (2015) et de notaire valaisans (2019). Elle a obtenu un CAS de l'Université de Neuchâtel en fiscalité des PME en 2022. Elle a travaillé en 2015 et 2016 comme juriste auprès de l'Administration fédérale des contributions. Elle exerce comme avocate et notaire indépendante depuis 2019 à Sion.

### PHILIPPE IMBODEN

Né en 1974, a une formation d'employé de commerce. Il est titulaire d'un diplôme fédéral d'expert en finances et en controlling (2006). Il a travaillé comme analyste de crédit pour les PME auprès d'une banque (1995-1999), comptable et responsable administratif dans diverses sociétés (1999-2003), puis son activité s'est orientée vers le controlling (gestion, coûts, fabrication, transports, application des règles fiscales), tâches qu'il réalise actuellement au service de Nestlé SA, à Vevey.

### NICOLE INNIGER STEINER

Née en 1978, elle est diplômée HES en économie d'entreprise auprès de l'Ecole hôtelière de Lausanne (2002). Elle est titulaire d'un certificat d'expert fiscal (personnes physiques) délivré par EXPERTsuisse - Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire (2014) et d'un certificat d'expert en TVA délivré par veb.ch Schweizerischer Verband der dipl. Experten in Rechnungslegung und Controlling und der Inhaber des eidg. Fachausweises in Finanz- und Rechnungswesen (2021). Depuis 2009, elle dirige les succursales de Zermatt des sociétés « Alpine Group » (Alpine Treuhand AG, Alpine Liegenschaften AG et Alpine Revisions AG), à Brig-Glis).

### DOMINIQUE MORAND

Né en 1971, il est titulaire d'une licence en sciences économiques et commerciales (1993) ainsi que d'une licence en droit de l'Université de Genève (1996), d'un diplôme d'avocat valaisan (1999) et d'un brevet fédéral d'expert fiscal (2002). Il a été taxateur-réviseur auprès de l'administration fiscale valaisanne (1996-1997), collaborateur dans des Etudes d'avocat (1997-2007), associé auprès d'un cabinet fiscal (2008-2009). Depuis 2010, il est à nouveau associé d'une Etude d'avocat, à Genève (Oberson Albels SA), en qualité de responsable du bureau de Sion. Il a aussi enseigné la fiscalité auprès de la HES-SO, à Sierre (2008 à 2016).

### GUILLAUME MOULIN

Né en 1993, il est titulaire d'un diplôme de commerce (2011) et d'une maturité professionnelle commerciale (2012), d'un bachelor en économie et gestion de la HES-SO à Sierre (2016) et d'un diplôme fédéral d'expert-comptable (2021). Il a travaillé comme gestionnaire en assurances (2012), comptable, auditeur et expert comptable (2013 et 2016 à 2022). Il est actuellement le responsable des finances de l'ARASPE, à Bex, association de communes du canton de Vaud active dans le domaine de l'action sociale.

### FRANCOIS PERNET

Né en 1988, il est titulaire d'un bachelor (2012) et d'un master en droit de l'Université de Fribourg (2014) ainsi que d'un brevet d'avocat valaisan (2016). Il a effectué un travail post-grade auprès de la HEC Lausanne sur le « prix de transfert » (2021). Il a travaillé dans ce domaine auprès de l'Administration fédérale des contributions (2020 à 2021). Depuis 2021, il dirige sa propre Etude d'avocat à Sion.

### PAUL DE POURTALES

Né en 1961, il est licencié en droit et en sciences politiques de l'Université de Nanterre (1983) et est titulaire d'un master en droit international sur les trusts de l'Université de Nassau (2001). De 1981 à 2021, il a travaillé dans plusieurs banques, au service juridique, dans la gestion de fortune, les services fiduciaires et de la conformité ainsi que comme consultant.

### CINDY ROSSET

Née en 1977, elle a une formation d'employée de commerce (1995) ainsi qu'un brevet fédéral d'agent fiduciaire (2014). Elle a été employée d'une fiduciaire (2011 à 2018). Depuis, 2018, elle dirige sa propre fiduciaire (Fiducia Valais Sàrl, à Liddes), active dans les domaines de la fiscalité, de la gestion de patrimoine, de l'assurance et de l'immobilier. Elle est aussi experte depuis 2015 aux examens de fin d'apprentissage et du brevet d'agent fiduciaire.

### CHRISTIAN SALAMIN

Né en 1968, il est notamment titulaire d'un diplôme en droit fiscal européen de l'Université de Dijon et d'un CAS de l'Université de Neuchâtel en fiscalité des PME (2019). Il a travaillé comme taxateur et inspecteur fiscal pour les cantons du Valais et de Vaud (1998 à 2008) et comme fiscaliste suisse pour des banques (2008 à 2022). Il occupe actuellement un poste de Senior manager tax development et responsable de mandats fiscaux pour personnes morales et personnes physiques auprès de Mazars, groupe international spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil.

### VERONICA TRANI

Née en 1985, elle est titulaire d'un bachelor (2008) et d'un master en droit de l'Université de Lausanne, avec notamment mention en droit fiscal (2010), ainsi que d'un brevet d'avocat valaisan (2012). Depuis 2019, elle travaille comme greffière et juge-suppléante auprès du tribunal des districts d'Hérens et Conthey. Elle est membre depuis 2020 de la Commission cantonale de recours en matière fiscale.

### LAURENT TSCHOPP

Né en 1969, il est titulaire d'une licence en économie HEC de l'Université de St-Gall (1995) et d'un diplôme fédéral d'expert fiscal (2000). Depuis 1996, il a travaillé dans des fiduciaires, en qualité d'employé puis de directeur et d'associé depuis 2002 (depuis 2014 : Tschopp Chabbey Fiscalité et Conseils SA, à Sion), notamment comme conseiller fiscal et responsable du département fiscal. Il a également été chargé de cours pour le brevet fédéral de spécialiste en finance et controlling (2001 à 2006) et en fiscalité auprès de la HES-SO, à Sierre (2013 à 2022).

## **5.3.2 Résultats de l'évaluation**

Le CDM a évalué les candidats éligibles lors de sa séance du 7 juillet 2023, sur la base de leur formation dans les domaines de la fiscalité, de la fiducie ou de la gestion fiduciaire de patrimoine et de la durée de leur expérience professionnelle dans ces domaines.

Les candidats qui, de l'avis du CDM, présentent la meilleure combinaison entre la formation et l'expérience professionnelle recherchées sont Stéphanie Brawand, Nicole Inniger Steiner, Dominique Morand, Christian Salamin, Laurent Tschopp, Philippe Imboden et Didier Bourgeois. Les candidats Sabine Fux, Aline Giroud, Guillaume Moulin, Cindy Rosset et Veronica Trani correspondent moins au profil recherché, en termes de formation et/ou d'expérience. Le CDM considère enfin que la formation et l'expérience en matière fiscale de François Pernet dans le domaine particulier du « prix de transfert » sont trop limitées, que

l'expérience professionnelle de Paul de Pourtalès dans le domaine bancaire exclusivement s'écarte trop du profil recherché.

En résumé, l'évaluation du CDM est la suivante pour les candidats au poste de juge-assesseur de langue allemande :

<b>Correspondent le mieux au profil recherché</b>	Stéphanie Brawand
	Nicole Inniger Steiner
<b>Correspond moins au profil recherché</b>	Sabine Fux

Pour les candidats au poste de juge-assesseur de langue française, l'évaluation du CDM est la suivante :

<b>Correspondent le mieux au profil recherché</b>	Didier Bourgeois
	Philippe Imboden
	Dominique Morand
	Christian Salamin
	Laurent Tschopp
<b>Correspondent moins au profil recherché</b>	Aline Giroud
	Guillaume Moulin
	Cindy Rosset
	Veronica Trani
<b>Ne correspondent pas au profil recherché</b>	François Pernet
	Paul de Pourtalès

## 6. Exigences de représentativité

*Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de la magistrature vérifie l'incidence de chaque candidature sur les exigences de représentativité arrêtées par la LOJ (art. 47 al. 3 let. b LCDM).*

*Les langues, les régions et les forces politiques doivent être équitablement représentées au sein des autorités judiciaires cantonales de première et de deuxième instances, et du ministère public (art. 29 al. 1 LOJ). En outre, l'autorité de nomination prend en compte le principe de l'égalité des sexes (art. 29 al. 2 LOJ).*

### 6.1. Langue

La question des langues n'a pas à être examinée, dans la mesure où le Grand Conseil a lui-même déjà distingué les postes destinés à des juges de langue allemande (2) de ceux qui sont destinés à des juges de langue française (5).

### 6.2. Egalité entre les hommes et les femmes

Pour les sept postes à pourvoir, il y a six candidates et huit candidats éligibles.

### 6.3. Régions

Les candidats éligibles sont domiciliés dans les régions suivantes :

Didier Bourgeois	Bas-Valais
Stéphanie Brawand	Haut-Valais
Sabine Fux	Haut-Valais
Aline Giroud	Valais central
Philippe Imboden	Bas-Valais
Nicole Inniger Steiner	Haut-Valais
Dominique Morand	Valais central
Guillaume Moulin	Bas-Valais
François Pernet	Valais central
Paul de Pourtalès	Valais central
Cindy Rosset	Bas-Valais
Christian Salamin	Valais central
Veronica Trani	Valais central
Laurent Tschopp	Valais central

#### 6.4. Forces politiques

Le CDM a sciemment renoncé à inventorier les éventuelles appartenances politiques des candidats.

#### 7. Transmission du rapport à la COJU et publication

Le CDM a adopté son rapport le 7 juillet 2023.

Le rapport est transmis à la COJU afin que celle-ci puisse adresser ses propositions au Grand Conseil en vue de l'élection de sept juges assesseurs. Simultanément, le rapport est publié sur le site internet du CDM.

Sion, le 7 juillet 2023

Me Carole Melly-Basili

Présidente du Conseil de la magistrature